

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juillet 2016
Compte rendu sommaire
Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : MM Régis FORESTIER, Maire, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Régis BERTHIER, Christine BUCHARLES, Sophie CURDY, Chantal LELEU, Arnaud MAGREZ, Nathalie GONCALVES, Daniel MERCIER, Xavier BOSSUT, Arnaud BOSSON

Excusés : Gérard GUDEFIN, Nadine MONTFORT, Anne PISSARD-MAILLET, Eric MEYNET, Nicolas JACQUARD, Delphine CAPRI

Absent : néant

Sophie CURDY a été élue secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la dissolution du Syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion du centre de secours de Taninges.
- 2) Il approuve l'avenant au marché de travaux passé avec l'Entreprise EUROVIA pour l'aménagement du carrefour des Vagnys. Cet avenant s'élève à 6 860,40 € TTC.
- 3) Il sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires pour les travaux de revêtement sur le réseau routier.
- 4) Il demande l'application du régime forestier sur 12 parcelles pour une surface de 11 ha 03 a 72 ca et la distraction du régime forestier pour 4 parcelles situées à Sommand.
- 5) Il opte pour une répartition dérogatoire du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2016 et décide que 50 % du prélèvement du FPIC pour 2016 (participation communes et EPCI) sera pris en charge par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.
- 6) Il approuve le transfert anticipé de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre ainsi que les modifications des statuts de la Communauté de Communes permettant d'intégrer ces nouvelles compétences qui seront exercées à compter du 1^{er} janvier 2017.
- 7) Dans le cadre de la mise en place de la signalisation d'information locale, il fixe à 50 € la participation forfaitaire demandée aux privés acquéreurs de lames pour la pose et l'entretien futur des structures à la charge de la Commune.
- 8) Il fixe à 50 % le taux pour l'indemnité de conseil du Receveur Municipal.
- 9) Il décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention de l'Association Solidarité Internationale des Sœurs de St-Joseph.
- 10) Il accepte les demandes de branchement d'eau au réseau communal ou de réfection de branchement présentées par :
 - Mmes JACQUARD Martine et Ginette (Verny)
 - M. ARSON Joseph (Sommand)
 - M. PAGNOD Maxime et MOGEON Claire (Matringes)

Le Maire,
Régis FORESTIER

